

LA GAZETTE DE L'INSTITUT SAINT-JOSEPH DU BARROUX

LE BULLETIN D'INFORMATION ANNUEL

JUILLET 2024, NUMÉRO 1

DEO GRATIAS

LE MOT DE LA DIRECTION

Il y a tout juste un an, nous investissions les locaux du mas provençal qui jouxte l'Ecole Sainte-Anne pour y fonder notre collège : l'Institut Saint-Joseph du Barroux. Trois élèves ont rejoint les pupitres, puis un autre au mois de mai, et nous continuons l'aventure en ouvrant la classe de 5ème en septembre. Le collège comprendra alors 12 élèves ! DEO GRATIAS.

L'année scolaire a été riche en apprentissages, rencontres et fêtes :

Septembre : le 4, rentrée des classes, et le 29, pèlerinage avec les maternelles et primaires de l'Ecole Sainte-Anne.

Octobre : apprendre à devenir saint, lecture suivie du livre "Saint Joseph - époux de Marie".

Novembre : le 21, visite de l'aqueduc à oculus du Barroux.

Décembre : le 6, la tradition de Saint Nicolas nous a été contée et chantée sous la direction de Sœur Marie Bénédicte des Missionnaires Serviteurs des Pauvres, qui a passé un trimestre chez nous.
Le 8, nous fêtons l'Immaculée Conception à l'Abbaye Sainte-Madeleine.

Janvier : le 8, notre fête de l'Epiphanie a été couronnée d'une belle galette.
Le 26, nous avons été inspectés par l'Académie qui a constaté pour notre plus grande joie la beauté et la valeur de notre enseignement. Les prochains niveaux de collège peuvent ouvrir !

Février : le 7, nous étions interviewés par l'Homme Nouveau au sujet de la création de l'ISJ.
Le 20 et le 21, retraite pour les élèves avec les Sœurs de la Consolation de Draguignan sur le thème : bâtir notre vie comme une cathédrale.

Carême 2024 : opération nettoyage des vitres chez les moniales de Notre-Dame de l'Annonciation.

Mars : le 19, jour de notre fête patronale, un jeu de pistes au départ du collège, nous a emmenés à la messe conventuelle puis à Orange où les collégiens ont découvert les trésors de la ville (arc de triomphe, théâtre antique, et cathédrale).

Avril : les élèves peaufinent leur travaux de marqueterie pour les cadeaux de fêtes des mères et des pères.

Mai : le 23, nous avons accueilli *Sémaphore*, une jeune entreprise créée par une ancienne élève, avec son jeu grandeur nature - passeport Vaucluse.
Le 27, sortie scolaire à Cotignac pour rendre grâce, nous avons déposé toutes nos intentions au pied de la statue de Saint-Joseph du Bessillon.

Juin : le 24, représentation théâtrale "La valeur du Saint" de Charles Péguy devant les moines.
Le 28, spectacle de fin d'année, et le 30, déjeuner champêtre avec les institutrices et les professeurs des deux établissements.





REMISE DES PRIX DU 27 JUIN 2024

Notre première année scolaire s'achève avec la remise des prix récompensant le travail et le comportement de nos élèves de 6ème.
Une grande émotion nous étreint tous.

Prix des matières scientifiques et de la joie pour Sibylle
Prix de l'adaptation et de la gentillesse pour Erwin
Prix d'anglais et de la finesse d'esprit pour Maxime
Prix de la performance artistique et de la persévérance pour Louis-Joseph

L'ISJ ET VOUS !



Spectacle de fin d'année, notre Provence est mise à l'honneur avec "l'Accent" de Miguel Zamacoïs.



Les 6ème mettent en scène "Le loup et l'agneau" de Jean de La Fontaine.

Nous remercions nos bienfaiteurs qui ont permis à l'Institut Saint-Joseph de se développer.

Cette année, nous avons pu investir dans des nouveaux tableaux à craie et aménager une nouvelle salle de classe.

Nous osons les encourager à continuer pour la suite : ouverture de la classe de 4ème en septembre 2025 !

POUR NOUS SOUTENIR :

IBAN : FR76 1130 6000 8448 1626 0770 084
BIC : AGRIFRPP813

✓ Particulier

Bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur le revenu égale à **66%** du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable, reportable sur 5 ans (loi du 01/08/13 sur le mécénat, art. 200 du CGI).

1 DON DE
100€

revient à

34€
APRÈS DÉDUCTION
FISCALE

✓ Entreprise

Bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à **60%** du montant de votre don dans la limite de 20 000€, ou 5' / 00 de votre CA si ce dernier montant est plus élevé, reportable sur 5 ans (loi du 28/12/18 sur le mécénat, art. 238 du CGI).

1 DON DE
100€

revient à

40€
APRÈS DÉDUCTION
FISCALE

NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL ETE !
AD DEI GLORIAM